



DIRECTION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE ET DES DÉLÉGATIONS

Délégation sénatoriale aux outre-mer

Septembre 2021- Mars 2022

Structure d'accueil

Créée en 2011, la Délégation sénatoriale aux outre-mer est chargée d'informer le Sénat sur la situation des collectivités visées à l'article 72-3 de la Constitution et sur toute question relative aux outre-mer. Elle veille à la prise en compte des caractéristiques, des contraintes et des intérêts propres de ces collectivités et au respect de leurs compétences. Elle participe, par ailleurs, à l'évaluation des politiques publiques intéressant ces collectivités. Cette délégation relève de la Direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations du Sénat. Ses travaux sont consultables sur : http://www.senat.fr/commission/outre_mer/index.html

Stage proposé

- Contribution à la veille (législative et d'actualité) relative aux outre-mer ou à des thématiques traitées par la délégation ;
- Participation à l'organisation d'auditions ou de visioconférences dans le cadre des études réalisées par la délégation et, le cas échéant, rédaction de comptes rendus ;
- Contribution à la préparation de rapports d'information sous l'autorité d'un administrateur (recherches documentaires, rédaction de notes) ;
- Participation, le cas échéant, à l'organisation d'évènements de la Délégation (colloques, tables rondes) ;
- Contribution aux actions de communication sur les travaux de la Délégation (communiqués, mise à jour des pages Internet et de la Lettre d'information de la délégation).

La durée souhaitée du stage est de **six mois**, à compter du mois de **septembre 2021**.

Profil recherché

Diplôme universitaire ou Sciences Po, niveau Master 2.

Compétences requises

- Appétence pour les problématiques ultramarines
- Maîtrise rédactionnelle et esprit de synthèse
- Aptitude au travail en équipe
- Réactivité

Candidatures

Les candidats sont invités à transmettre avant **le 4 juin 2021** leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : stages@senat.fr.

En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01 24 34 20 89